

08  
Séance du dix-huit avril  
mil neuf cent soixante-dix

Le dix-huit avril mil neuf cent soixante-dix à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nemsey, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire, sous la Présidence de son Maire

Étaient présents : M. Robert Maire Judith, Gilbert  
Crimont, Louet, Gilles Legrand, Née, Goudy,  
Short, Changenet, Brolette

pourvois : M. Rabier à M. Robert  
M. Hot à M. Changenet

Absents : M. Crouflet (malade) M. Roy (excusé)

Monsieur Robert assure Monsieur Crouflet, au nom de tous, des affectueuses pensées du Conseil Municipal dans les mauvais moments qu'il connaît.

Le Conseil entend le rapport de Monsieur Née, au nom de la Commission des Finances, sur le projet de budget primitif 1970 qui s'élève :

en section ordinaire à : 1.732.354<sup>+</sup> 54

en section extraordinaire à : 1.10.150<sup>+</sup> 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget qui lui est présenté

Délibération N° 70-10

demande d'enquête d'utilité publique pour la mise en service du Château d'Eau.

Monsieur le Président a ouvert la séance et rappelle le projet d'alimentation complémentaire en eau potable de la Commune de Nemsey, dressé par le service du Génie Rural des Eaux et Forêts, devant entraîner une dépense de 60500<sup>+</sup>, ce programme de travaux ayant bénéficié du financement suivant :

subvention du Ministère de l'Agriculture programme 1964-1965	90.750 <sup>+</sup>
subvention du District de la Région Normande - programme 1965	60.500 <sup>+</sup>
Féd. de la Cause des Defets et Consi.	

gnations 453.70<sup>+</sup>  
Antérieurement à ce projet, le District de la Région Parisienne a financé le nouveau forage à 100% soit un montant de 143.224,40.

Il indique que, d'après la législation en vigueur, la déclaration d'utilité publique des travaux est indispensable pour autoriser la dérivation des eaux à utiliser.

Il invite, par conséquent, l'Assemblée, à prendre les engagements indispensables en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux, et propose en particulier, l'acquisition des terrains nécessaires à la construction du périmètre de protection qui sera enclos.

N° des parcelles	Surfaces	Noms des propriétaires
B. 677	1945 m <sup>2</sup>	La Commune de Mennecy
B. 122	275 m <sup>2</sup>	La Commune de Mennecy

approuvé un mot rayé  
mil.  
M. G. - P. H. - F. B.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après avis délibéré

vu les plans tamponnés établis par Monsieur Dufeu, en annexe,

- 1° - demande l'ouverture de l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux,
- 2° prend à cet effet, l'engagement d'indemniser les usagers des eaux, de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux.
- 3° décide de clore le terrain dans le périmètre appartenant à la commune.
- 4° institue une servitude de non-déversement des eaux usées dans un rayon de 25 kms.

Télécommande de la sirène

Le Conseil prend acte de ce que la télécommande sirène de la gendarmerie a été mise en place et fonctionne normalement.

Electricité de France

Le Conseil Municipal prend acte des travaux prochains réalisés par l'Electricité de France Place de la Halle, rue de Kelly, rue de l'Arceade,

à vingt-  
mune  
la  
ce de  
est  
4,  
t, au  
l'Ami-  
it.  
u nom  
budget  
prouve  
ise en  
elle  
otable  
ie du  
er une  
ut béré  
50<sup>+</sup>  
0<sup>+</sup>

tendant à la mise en façade du réseau basse tension ce qui supprimera la floraison des potelets dans ces artères. Le Conseil Municipal remercie le Maire de son action auprès de M. E. & F. pour obtenir ces travaux. Le Maire dit qu'il transmettra à M. Ferrand promoteur de cette initiative, les remerciements du Conseil.

O. 3662

Préfecture de l'Essonne  
S.A.C. 15 Bureau - Vu  
et approuvé Corbeil-Essonnes  
le 25 juin 1970  
Le Préfet  
signé illisible

Délibération N° 1-70-3

Le Conseil Municipal sur la proposition du Maire, décide de nommer Monsieur Ferrand Ingénieur Conseil, 14 avenue Bouilloux-Lafont à Etampes, Ingénieur-Conseil des Services Techniques de la ville en matière d'électricité son traitement sera établi à la vacation suivant le barème légal.

N° 04852

Préfecture de l'Essonne  
S.A.C. 15 Bureau  
N° 7 m - 04852  
Vu et approuvé  
Corbeil-Essonnes le  
10 septembre 1970  
Le Préfet  
signé illisible

Délibération N° 1-70-8

Acquisition du nouveau camion

Le Conseil Municipal, vu le rapport présenté par Monsieur Biolette, rapporteur à la Tourie, décide l'acquisition d'un camion S.G. 4 - Diesel avec paiements échelonnés. Les fonds nécessaires seront prélevés, en tant que de besoin sur les fonds libres de la Commune.

et le 8 juin 1971  
vu pour valoir récépissé  
en application de la Loi  
N° 70-1297 du 31 décembre  
1970.

Délibération 1-70-9

Réactualisation des salaires

Préfecture de l'Essonne  
S.A.C. 15 Bureau  
N° 03127 - 02  
Corbeil-Essonnes le  
28 mai 1970  
Le Préfet  
signé illisible

Le Conseil Municipal, sur la proposition de son Président, fixe ainsi qu'il suit les salaires horaires d'embauche, minima et maxima, pour le personnel auxiliaire temporaire, payé à l'heure:

-	mâçon	H <sup>+</sup> .00 à H <sup>+</sup> .75
-	ouvrier d'entretien	H <sup>+</sup> .00 à H <sup>+</sup> .50
-	gardien cimetière	H <sup>+</sup> .00 à H <sup>+</sup> .25
-	ouvrier principal	H <sup>+</sup> .00 à H <sup>+</sup> .50
-	cantonnier	H <sup>+</sup> .00 (S.M.A.C à H <sup>+</sup> .)

Femmes de ménage et de service

-	femme de ménage	S.M.A.C à H <sup>+</sup> .00
-	femme de service	3 <sup>+</sup> .75 à H <sup>+</sup> .00
-	cuisinière	H <sup>+</sup> .10 à H <sup>+</sup> .50

la date  
l'emp  
date a  
annulé  
delibera

Préfet  
Direct  
15/30  
vu  
P.

Employés

- employés de bureau 3.75 à 4.50
- aides moniteurs et personnel de surveillance et d'animation du centre aéré SMAC à 4.00

Délibération N° 1.70.10 - Emprunts

Le Conseil décide d'autoriser le Maire à emprunter une somme de 200.000 francs pour la réalisation du groupe scolaire, étant entendu que le Maire contractera un premier emprunt de 100.000<sup>f</sup> auprès de la Caisse des Dépôts, et un deuxième emprunt auprès de l'Amicale des Employés du Crédit Lyonnais.

La délibération de l'emprunt de 200.000<sup>f</sup> en date du 18 avril 1970, est annulée et remplacée par la délibération du 10 octobre 1970

N° 1.70.11 Travaux de ravalement

Le Conseil Municipal invite le Maire à faire procéder par un maître à l'estimation et à l'adjudication la préparation du dossier d'adjudication des travaux de ravalement à l'École des Filles.

S.N.C.F

Le Conseil Municipal prend connaissance de la lettre du Chef d'arrondissement concernant l'impossibilité de faire faire un arrêt au 3.33<sup>f</sup>, de 18<sup>h</sup>56. Le Conseil ne comprend toujours pas la position de l'Administration.

Délibération N° 1.70.12 Commemoration de l'Armistice

(guerre 1939-1945)

Le Conseil décide d'acquies à la Trésorerie Générale 100 médailles pour la Commemoration du vingt-cinquième anniversaire de l'Armistice. Ces médailles seront remises aux veuves et aux anciens combattants de la guerre 1939-1945

Préfecture de l'Essonne  
Direction de l'Administration  
Communale

1<sup>er</sup> Bureau N° 0327  
Vu et approuvé le 4 juin 70  
Pour le Préfet  
Signé: Illusible

Désignation d'un Conseil

Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander les conseils de Maître Papillon, huissier, dans l'affaire du cabinet Veder - Heron - Binatier

### Installation d'usine

Le Conseil prend connaissance des projets d'installation d'usine dans la Commune,  
Il invite le Maire à poursuivre son effort dans ce sens.

### N° 2-70-12 Banquette de Tilleroy

Le Conseil prend connaissance de la lettre de Monsieur Farblay, d'accord sur la rente de principe de cette banquette, dans le cadre de l'opération L.A.C. Il confirme également son accord et son autorisation d'acquisition préalable de ce terrain pour les travaux de parking financés par le district.

### Plan d'urbanisme communal

Le Conseil prend connaissance de la lettre de la D. D. C. G.E.P. 30453 du 13 février. Il approuve le Maire d'avoir pris la décision de ne pas donner suite à cette proposition.

### Délégation N° 1-70-4. Délégation à la Maison des Associations et de la Culture.

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de rapporter la délégation accordée jusqu'ici. Cette décision a été acquise à l'unanimité. Il se prononce ensuite pour la désignation de cinq nouveaux membres du Conseil, au Conseil d'Administration de la Maison des Associations et de la Culture.

Ont obtenu :

M. H. Hot	14 voix
Changenet	14 "
Nice	13 "
Robert	12 "
Dhont	12 "
Gilbert	4 "
Louet	1 "
violette	1 "

La délégation est donc composée de M. H. Hot, Changenet, Nice, Robert et Dhont.

### Branchement d'eau, Rue du Rû

Préfectorat  
Direction  
communale  
N° 03/1  
Vu et  
Cochet -  
Pau

Suite au rapport de Monsieur Violette et suite à la proposition de la Société Lyonnaise des Eaux du 10 février 1970, évaluant à 17.178.48 le montant des travaux, le Conseil Municipal donne l'autorisation au Maire, de financer à 50% ces travaux de canalisation, pour une somme de  $17.178.48 - 8589.24$ , à condition que les riverains confirment par écrit leur intention de se brancher.

Sélibération N° 4-70-5      Équipement des Pompiers

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission de Sécurité, devant doter en trois ans, la Compagnie, de tenues de sortie, ce qui a motivé l'inscription au budget d'une somme permettant l'achat du tiers des tenues nécessaires pour 1970.

Par ailleurs, la Compagnie sera dotée, pour tout l'effectif, de treillis; de 800 mètres de tuyaux de 0,70 de diamètre; de 4 triangles de signalisation lumineuse, et dans la mesure où une subvention intéressante serait accordée, de deux appareils respiratoires isolants.

Le Maire demandera le maximum de subvention possible pour ces deux acquisitions.

Sélibération N° 2-70-13      Alimentation du  
château d'eau en énergie électrique

Préfecture de l'Estonne  
Direction de l'Administration  
communale N. Bureau  
N° 03152.  
Vu et approuvé  
Conseil - Estonne 18 juin 1970  
Pour le Préfet.

Le Conseil décide d'approuver le marché de 15.392.43 préparé par la Direction départementale de l'Agriculture, concernant l'alimentation en énergie électrique du nouveau château d'eau.

Sélibération N° 2-70-14      Alimentation en  
eau de l'Arme de la Jeannotte

Le Conseil Municipal prend connaissance de la lettre D. E. 6860 de la Société Lyonnaise des Eaux, concernant l'amenée d'eau aux HLM dans le cadre de la taxe d'équipement. Le Conseil autorise le Maire à faire effectuer

les travaux nécessaires et à en acquitter le montant soit 20.700<sup>f</sup> sur les fonds inscrits au budget primitif 1970, section extraordinaire.

Délibération N° 3-70-8 - Rue de Bel Air

Le Conseil Municipal décide de procéder à la réfection de la rue de Bel Air. Il approuve le devis présenté par Monsieur l'Inspecteur divisionnaire des Ponts et Chaussées et il inscrit le financement en session extraordinaire au budget 1970.

Il prend note également, avec satisfaction de la lettre 4922 du 17 mars 1970, concernant le changement de canalisation, préalablement aux travaux, par la Société Lyonnaise des Eaux.

Délibération N° 3-70-9 Assainissement rue Jean Lauerès

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport de la Commission de la Voirie, qui s'est rendue sur place pour se rendre compte des travaux d'assainissement à réaliser. Il donne son accord et charge son Maire de faire exécuter les travaux. Il inscrit leur montant en session extraordinaire du budget primitif 1970.

Délibération N° 3-70-10 Intervention du service des Ponts et Chaussées dans les affaires intéressant les collectivités locales.

Le Conseil approuve ces propositions et dit que les honoraires seront inscrits en session extraordinaire du budget primitif, à l'article intéressant l'affaire pour laquelle ce service aura été sollicité.

Délibération N° 4-70-6.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à acquérir 2 tableaux d'affichage "Logut" au prix de 485<sup>f</sup> hors taxes, franco de port. Il dit que la dépense sera prélevée sur l'article intitulé "achat de Petit Mobilier".

Subventions annuelles 1-70-12

N° 028  
Préfecture  
S. A. C.  
D  
ou et au  
Corbeil-  
1970  
Pour le  
délégué  
Le Maire  
Laurès

montant primitif  
réfection  
présente  
Ponts et  
n sessions  
de la lettre  
ent de  
par la  
Jean  
du  
st rendue  
e d'as.  
et charge  
inscrit  
dget  
service  
téressant  
t que  
extraor.  
ntéressant  
ité sollicité.

N° 2807  
Préfecture de l'Estonne  
S. A. C. 1<sup>er</sup> Bureau  
DE  
ou et approuvé  
Conseil. Estonne le 15 mai  
1970  
Pour le Préfet et par  
délégation  
Le Secrétaire de l'Adminis-  
tration Communale  
signé: Allouche

Le Conseil  
vu le rapport de la Commission des Finances  
et les dossiers financiers présentés par les sociétés  
considérées  
décide de leur attribuer une subvention du  
montant ci-dessous inscrit, au titre de l'année 1970.

- Bureau d'Aide sociale	8300 <sup>+</sup> .00
- Caisse des Ecoles	20.000 <sup>+</sup> .00
- M. A. L. C.	30.000 <sup>+</sup> .00
- Comité des Fêtes	3000 <sup>+</sup> .00
- Club Sportif de Nemcey.	14.000 <sup>+</sup> .00
- Fanfare	6000 <sup>+</sup> .00
- Club des Débrouillards	1.000 <sup>+</sup> .00
- Sapeurs-Pompier	2.200 <sup>+</sup> .00
- A.C. mobilisés	1.800 <sup>+</sup> .00
- U.N.C.	50 <sup>+</sup> .00
- Mutilés	20 <sup>+</sup> .00
- Prisonniers	300 <sup>+</sup> .00
- Compliment Legs Callemard.	200 <sup>+</sup> .00
- Vie Libre	150 <sup>+</sup> .00
- Artistes de notre Région	100 <sup>+</sup> .00
- Amicale Laïque	750 <sup>+</sup> .00
- Amicale Bouliste	250 <sup>+</sup> .00
- Les Joyeux Pitanqueurs	20 <sup>+</sup> .00
- Section Philatélique	100 <sup>+</sup> .00
- Inadaptés	100 <sup>+</sup> .00
- Œuvre des Pupilles	150 <sup>+</sup> .00
- Office National A.C. et V.G.	20 <sup>+</sup> .00
- Association Valentin Boisy.	50 <sup>+</sup> .00
	<u>87.500<sup>+</sup>.00</u>

Le crédit correspondant figurera à l'article 657  
du Budget "Subventions".

Délibération N° 3.70.12 Réseau urbain programme  
1969. Subvention aux opérations de la catégorie c

Le Conseil prend connaissance de l'arrêté préfec-  
toral 70400 du 23 février portant attribution  
pour un programme de 60.000<sup>+</sup> d'une subvention  
au taux de 35% pour 21.000<sup>+</sup>  
Le conseil décide d'affecter ce financement  
aux opérations de la rue de bel air

à  
au  
t. Il  
l'article



Lélibération N° 2-70-15 Contrat OTN

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport de la Commission des Finances concernant la mise à jour du contrat avec l'O.T.N. et le nouveau prix de base à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1970.

Il approuve les comptes présentés et autorise le Maire à procéder au règlement.

Lélibération 4-70-7 Entretien de l'Horloge

Le Conseil approuve le devis de 500<sup>+</sup>,00 présenté par les établissements Heuchez pour remplacement d'un marteau-tinteur à l'Horloge.

Lélibération 1-70-14 Contrat Maudry

Le Conseil prend connaissance du contrat d'entretien présenté par Monsieur Maudry et constate qu'il manque la maison de la Culture et le Vestiaire-Douches.

Il donne son accord au Maire pour une somme de 6.444<sup>+</sup>,40 à la Celi-ci acceptera à la condition d'acheter les 2 établissements dont on vient de parler, pour le même prix.

Lélibération 2-70-15 Equipement du stade

Le Conseil Municipal autorise le Maire à passer une commande des travaux prévus pour l'aménagement du stade d'athlétisme pour un montant de 120.000<sup>+</sup>. Il lui demande de rechercher les emprunts nécessaires.

Dans le cas de recherches infructueuses, de se rapprocher de l'Entreprise Parachini pour obtenir des règlements étatis.

Questions diverses

- Le Conseil Municipal demande au Maire de faire établir l'étude de réparation de la voirie et d'en donner l'estimation.

Monsieur Cumant signale des vitres cassées à l'École des Filles, et l'état des Portes de Paris.

Monsieur Gibert demande que le garde-champêtre se procure des chiens errants rue Jean Jaurès, et demande l'enlèvement des poubelles plus tôt le matin.

Monsieur Legrand signale l'encombrement de la rue de la Fontaine, et du sable sur les trottoirs. En particulier au 28 de la rue de la Fontaine. un échafaudage a stationné 1 mois. Il demande que l'on empêche les entrepreneurs de faire leur mortier sur la chaussée et sur les trottoirs.

Monsieur Dhout signale que l'entreprise qui a fait le ravalement de Maître Papillon est responsable de l'engorgement des avaloirs.

Monsieur Chaugenet demande que l'on se préoccupe de la rentrée des classes enfantines.

Le Conseil Municipal s'associe à la demande de Monsieur Dhout et à la protestation des huit chefs de corps du canton, à qui a été refusé par le Percepteur de Nemey en résidence à Ballancourt l'indemnité du 1/10<sup>ème</sup> qui leur était accordée et demande au Maire, Conseiller Général de l'estimer d'obtenir du Percepteur qu'il revoue la question.

*[Handwritten signatures and initials in various colors: black, blue, and green.]*

du  
vant la  
nouveau  
  
le  
  
ente  
remue  
  
d'entre-  
tate  
et le  
  
comme  
ndition  
de  
  
et  
ami-  
m  
cher-  
  
e  
tenu  
  
haine  
a  
  
s  
de Paris